



Avranches, le 12 septembre 2017

L'Intendante  
Anne EVEILLEAU

Dossier suivi par  
Nadine Partula

Téléphone  
02 33 58 04 11  
poste 120

Fax  
02 33 58 55 58

Méi  
int.0500002f  
@ac-caen.fr

Boulevard Pasteur  
BP 339  
50303 Avranches  
cedex

Objet : Campagne complémentaire de bourses nationales 2017 / 2018

Madame, Monsieur,

Une campagne complémentaire est ouverte depuis la rentrée scolaire. Elle concerne les élèves dont la situation familiale a évolué. **Ces situations sont strictement limitées à :**

- Décès de l'un des parents ;
- Divorce des parents ou séparation attestée ;
- Résidence exclusive de l'enfant modifiée par un juge.

Vous trouverez au verso le barème des bourses nationales d'études de second degré de lycée.

Vous pouvez retirer un dossier dès maintenant au secrétariat de l'intendance – Mme PARTULA porte 11. Il sera à retourner à l'établissement pour le **18 octobre 2017** dernier délai.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Anne EVEILLEAU,  
Intendante



## BARÈME DES BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES DE SECOND DEGRÉ DE LYCÉE

Barème d'attribution des bourses de lycée 2017-2018

Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2016 sur les revenus de 2015						
Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	17 827	14 111	11 985	9 666	6 007	2 348
2	19 197	15 396	13 073	10 543	6 675	2 805
3	21 939	17 961	15 253	12 302	8 010	3 718
4	25 368	20 529	17 433	14 059	9 344	4 629
5	28 795	24 378	20 701	16 695	11 347	5 998
6	32 910	28 226	23 970	19 333	13 350	7 365
7	37 023	32 075	27 240	21 967	15 352	8 735
8 ou plus	41 138	35 926	30 509	24 604	17 355	10 103
Montant annuel de la bourse	432 €	531 €	627 €	723 €	819 €	918 €

Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse de lycée qui ne peut excéder l'échelon 3.

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €
---	-------	-------	-------	-------	-------	--------

(\*) attribuée aux boursiers de lycée entrant en classe de seconde avec une mention Bien ou Très bien au DNB

Montant annuel de la prime d'internat accordée aux élèves boursiers internes : 258 €

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits  
pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation  
(liste déterminée par arrêté) : 341,71 €